



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD

AVIS PUBLIC – PROMULGATION

RÈGLEMENT NO. 378-2026 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 12 janvier 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard a adopté le règlement suivant :

- **Règlement no. 378-2026 fixant les taux de taxes et tarifs de compensation pour les services municipaux de l'année financière 2026.**

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Le texte de ce règlement est disponible sur le site web de la municipalité (<https://saint-bernard.quebec/>), ainsi qu'au bureau de la soussignée situé au **1499, rue Saint-Georges, Saint-Bernard, (QC), G0S 2G0**, où toute personne peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Bernard, ce 13 janvier 2026.

(Signé)

Marie-Eve Parent
Directrice générale et greffière-trésorière